

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Décret du 15 mars 2016 portant déclassement de la catégorie des autoroutes d'une section de l'autoroute A 21 et reclassement dans le domaine public routier du département du Pas-de-Calais

NOR : DEVT1531259D

Par décret en date du 15 mars 2016, est déclassée de la catégorie des autoroutes, dans le département du Pas-de-Calais, la section de l'autoroute A 21 d'une longueur de 643 m, située à Aix-Noulette et comprise entre les PRO+000 et 0+643.

La section ainsi déclassée est reclassée, avec ses dépendances et accessoires, ainsi que les plates-formes de l'ouvrage d'art qui la supporte, dans le domaine public routier départemental sous l'appellation RD301.

L'ouvrage d'art proprement dit reste dans le domaine public autoroutier concédé et est donc exclu du domaine public routier transféré au département du Pas-de-Calais.

Nota. – Le plan peut-être consulté à la direction interdépartementale des routes du Nord, 2, rue de Bruxelles, BP 275, 59019 Lille Cedex.